

Notice succincte sur les stratégies énergétiques des entreprises de transport

Les stratégies énergétiques ainsi que les objectifs énergétiques concrets ancrés au niveau stratégique sont une condition préalable pour que les mesures d'efficacité énergétique et de protection du climat soient portées et mises en œuvre par l'entreprise de transport (ET) dans son ensemble. Cependant, toutes les ET ne disposent pas d'une stratégie énergétique globale. Ainsi, dans une enquête réalisée auprès des membres de l'union des transports publics (UTP), seules 40 % des ET participantes déclarent posséder une telle stratégie. Cette notice vise par conséquent à aider à l'élaboration d'une stratégie énergétique. Elle s'adresse en particulier aux dirigeants des PME du secteur du transport qui n'ont aucune stratégie énergétique.

Pourquoi est-il important pour une ET de disposer d'une stratégie énergétique ?

La Stratégie énergétique 2050 et l'Objectif climat 2050¹ du Conseil fédéral fixent les conditions cadres en matière d'amélioration de l'efficacité et de la protection du climat. En moyenne, les transports publics (TP) sont nettement plus efficaces sur le plan énergétique que le transport individuel motorisé (TIM) et peuvent donc contribuer de manière substantielle à la réalisation des objectifs. Ils doivent néanmoins accroître encore leur efficacité énergétique s'ils veulent conserver leur longueur d'avance, compte tenu de l'augmentation prévue des besoins de mobilité.² Comme l'a montré l'étude, les ET qui possèdent une stratégie énergétique concrète sont plus actives dans la mise en œuvre de mesures d'accroissement de l'efficacité et de protection du climat. Dès qu'une entreprise a ancré cet enjeu au niveau stratégique, elle lui accorde toute l'attention requise à tous les échelons organisationnels.

En quoi consiste une stratégie énergétique ?

Une stratégie énergétique indique la voie dans laquelle une ET souhaite s'engager. Elle sert de ligne directrice pour les développements futurs. Mais elle définit également des objectifs aussi concrets que possible ainsi que les mesures mises en œuvre pour les atteindre. Les objectifs fixés doivent être mesurables et vérifiables. Les valeurs cibles sont choisies sur la base du potentiel existant et se conforment aux prescriptions fondamentales de la Confédération ainsi que de la stratégie énergétique de l'UTP³. Les valeurs cibles définies dans certaines des stratégies énergétiques existantes figurent dans le tableau 1.

À quoi doit ressembler le processus d'élaboration d'une stratégie énergétique ?

Afin qu'une stratégie énergétique puisse être vécue et appliquée, l'adhésion au processus doit être la plus large possible ; en particulier, il est essentiel d'impliquer les échelons supérieurs de la direction. L'approche « bottom-up »

impliquant les unités d'affaires et les spécialistes concernés a d'ores et déjà fait ses preuves dans la définition des contenus et des objectifs concrets de la stratégie.

« Les indicateurs permettent de montrer quels changements ont été opérés et le cap suivi. Les directives stratégiques incitent à prendre en considération la question énergétique, laissant moins de place aux sensibilités et aux motivations personnelles. Il devient légitime d'y consacrer des ressources humaines et financières. »

- Responsable du développement de l'entreprise
Regionalverkehr Bern-Solothurn RBS

Que faut-il prendre en compte lors de la mise en œuvre ?

Neuf ET sur dix mettent en avant le déficit de ressources humaines ou financières comme obstacle à l'atteinte des objectifs énergétiques fixés. La réalisation des objectifs passe inévitablement par la mise à disposition de ressources appropriées. Il convient de désigner des responsables qui auront la charge de mettre en œuvre les mesures, conjointement avec les spécialistes d'autres secteurs. Ces dernières années, dans le but de donner plus de poids aux thématiques énergétiques et environnementales dans l'entreprise, certaines ET ont créé des unités d'affaires ou des postes de spécialistes dans ce sens.

Quel soutien les ET peuvent-elles attendre des autorités ?

Le programme « Stratégie énergétique 2050 des transports publics » (SETP 2050)² apporte un soutien financier aux ET, par exemple dans le cadre de projets qui contribuent de manière innovante à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Cela inclut également l'élaboration de stratégies énergétiques.

ET	Part de courant renouvelable	Consommation énergétique de la traction	Consommation énergétique de divers éléments	Trajectoire de réduction du CO ₂
CFF	100 % d'ici 2025 (2025)	-28 % d'ici 2030 par rapport à la consommation énergétique non influencée en 2025 (2030/2025)		-92 % d'ici 2040 par rapport à 2018 (2040/2018)
VBZ	–	Tram -10 % / bus -40 % (2030/2018)	Courant -10 % / chaleur -30 % (2030/2018)	-70 % (2030/2018)
RBS	60 % (2018)	Rail -2 % / bus -24 % (2018/2011)	–	Bus -25 % (2018/2011)
UTP	100 % (2050)		-10 % (2035/2010) -30 % (2050/2010)	-100 % (2050)

Tableau 1 : résumé des points clés des stratégies énergétiques existantes (année cible et année de base entre parenthèses)

¹Office fédéral de l'environnement OFEV, Objectif climat 2050, www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/objectif-climat2050.html, page consultée le 16.04.2020 ; ²Office fédéral des transports OFT, Stratégie énergétique 2050 des transports publics - SETP 2050, www.bav.admin.ch/bav/fr/home/themes-a-z/lenvironnement/setp2050.html, page consultée le 14.05.2020 ; ³Union des transports publics UTP, Stratégie énergétique de l'UTP, 2018, www.voev.ch/fr/nos-themes/politique-des-transports/Strategie-energetique-de-IUTP, page consultée le 01.04.2020